



Madame, monsieur,

Vous avez été invités le 26 janvier dernier à une soirée d'informations et de débat à propos des nouveaux compteurs communicants dits « Linky ». Quatre vingt citoyens étaient présents, habitants des communes avoisinantes. Nicolas Bérard, journaliste au journal *l'Age de faire*, a exposé les résultats de ses enquêtes sur le sujet. Le collectif anti-Linky 21, des personnes travaillant dans le secteur, ou s'étant intéressé au sujet ont pu échanger leurs expériences et témoigner.

**De nombreux points ont été abordés lors de cette soirée. Il nous apparaît intéressant d'en souligner quelques-uns :**

- L'installation des compteurs à courant porteur présente des risques sanitaires difficiles à quantifier, mais qu'on ne peut pas nier. Le risque doit-il être pris ?
- Au niveau individuel, une telle installation ne présente pas d'avantages probants : par exemple, seulement 0,2 % des usagers raccordés ont demandé à connaître leur consommation en temps réel (« courbe de charge ») sans modifier leurs comportements. Il s'avère que des campagnes de sensibilisation sur les « éco-gestes » s'avèrent plus efficaces ;
- Au niveau collectif, notamment en ce qui concerne la transition énergétique présentée comme l'enjeu essentiel du nouveau compteur, d'autres scénarios pourraient être imaginés : la dépense de 5 milliards d'euros (minimum) prévue pour l'installation de ces compteurs – et dont le coût sera en partie portée par les usagers - pourrait par exemple être utilisée à isoler des logements ou à d'autres actions très concrètes, que des pays comme l'Allemagne ont décidé d'appliquer. Le coût très élevé de ce programme a d'ailleurs été sévèrement dénoncé par la comptabilité des comptes récemment<sup>1</sup>.

Par contre, l'installation généralisée de ces compteurs sert les intérêts d'ENEDIS et de ses partenaires : promouvoir les objets électriques connectés, se développer sur le marché des données personnelles, être plus performant sur le marché de l'électricité, etc. Malgré l'insistance d'ENEDIS, l'installation des compteurs Linky n'est pas obligatoire.

Les conséquences sur les installations ont également été évoquées : l'électrosensibilité de certaines personnes qui se déclare à ce moment-là, l'agressivité et l'incompétence des sociétés d'installation, prestataires d'ENEDIS, etc. Ainsi, les moyens de refuser Linky ont également été discutés : lettres motivées, exemples d'arrêtés municipaux, protections matérielles des anciens compteurs, etc. Environ 500 communes se sont déjà positionnées contre leur installation, d'autres ont pris des arrêtés municipaux demandant à ENEDIS de respecter le choix des habitants, y compris localement comme à Remilly-en-Montagne. Nous attirons particulièrement votre attention sur la démarche de certaines municipalités de refuser l'installation de ces compteurs sur leur commune, refus de plein droit puisque les communes sont propriétaires des compteurs. A l'instar d'une centaine d'autres communes, vous avez donc la possibilité de proposer une délibération municipale contre le remplacement des compteurs actuels par des compteurs communicants.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les documents et répondre à vos questions éventuelles. En espérant que vous prendrez le temps de vous approprier ce sujet d'actualité et de nous répondre, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

*Le groupe Université Populaire de RISOMES*

P.S. : parce que nous voulons que ce sujet soit largement débattu parmi les habitants de nos communes, nous rendons publique cette lettre et les éventuelles réponses.

---

<sup>1</sup> [Le Monde du 7 février 2018](#)